



# VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

S.A. au capital social de 4.488.700 euros  
Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 Paris  
R.C.S. Paris 315 459 016  
LEI (Legal Entity Identifier): 9695005BNQGN0ND5S19

Communiqué

Paris, le 7 juillet 2026

## Projet d'offre publique visant les titres de la société Voyageurs du Monde

- **Avantage, actionnaire majoritaire de la Société, a transmis au Conseil d'Administration un projet d'offre publique visant les actions et les obligations convertibles de Voyageurs du Monde qu'elle ne détient pas ou qui ne sont pas détenus par ses propres actionnaires ;**
- **Le prix proposé de 180€ par action représente une prime de 23,7 % par rapport au cours de clôture du 6 juillet 2026, 27,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 60jours précédant le 6 juillet 2026 ;**
- **Le prix proposé de 182,52 € par obligation convertible représente une prime de 40,4 % par rapport au cours de clôture du 6 juillet 2026, ainsi que par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 60jours précédant le 6 juillet 2026 ;**
- **L'offre sera suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des titres de la Société non encore détenues par Avantage à l'issue de l'offre si les conditions de la mise en œuvre de cette procédure sont réunies à l'issue de l'offre publique ;**
- **Le Conseil d'administration de Société a pris acte de l'intention d'Avantage de déposer un projet d'offre ;**
- **Un comité d'Offre a été constitué et le cabinet Crowe HAF a été nommé en qualité d'expert indépendant ;**
- **Le dépôt de l'offre auprès de l'Autorité des marchés financiers est prévu début septembre 2026.**

### Principaux termes de l'offre publique

Le projet d'offre publique d'achat simplifiée<sup>1</sup> à caractère obligatoire visant les titres de la Société a fait l'objet d'un communiqué d'Avantage, diffusé de façon effective et intégrale le 6 juillet 2026.

---

<sup>1</sup> Ou, le cas échéant, d'offre publique de retrait si les conditions sont réunies au jour du dépôt de l'offre.

Il résulte de la conclusion d'un protocole concertant pour acquérir le solde du capital de Voyageurs du Monde entre les actionnaires fondateurs<sup>2</sup> (les « *Fondateurs* ») et les principaux investisseurs institutionnels<sup>3</sup> (les « *Investisseurs* ») de la société Voyageurs du Monde.

Ce projet d'offre aux termes duquel Avantage propose aux détenteurs de titres de la Société d'acquérir en numéraire la totalité de leurs actions à un prix de 180 € par action et leurs obligations convertibles au prix 182,52 € par obligation convertible a été soumis au conseil d'administration de Voyageurs du Monde réuni ce jour.

Le Conseil a notamment pris acte qu'Avantage avait l'intention de poursuivre l'activité et le développement de la Société sans incidence particulière sur la politique commerciale, ni sur la politique sociale de Voyageurs du Monde (notamment en matière d'effectifs et de gestion des ressources humaines).

Il est précisé que les principaux Investisseurs<sup>4</sup> vont apporter les actions de Voyageurs du Monde qu'ils détiennent en direct à la société Avantage et que cette dernière a conclu un accord avec Amiral Gestion en vue de l'acquisition d'un bloc de 73.969 actions représentant 1,65% du capital de Voyageurs du Monde à un prix de 180 € par action.

A l'issue de la réorganisation du capital et de l'acquisition du bloc, Avantage détiendra 86,44% du capital et 90,52% des droits de vote de Voyageurs du Monde.

Avantage a par ailleurs indiqué qu'elle entendait solliciter la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions de mise en œuvre de cette procédure étaient réunies.

Le dépôt de l'offre auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui examinera sa conformité, est prévu début septembre 2026.

## **Gouvernance**

Cette opération est sans incidence sur la gouvernance exécutive et la continuité managériale de Voyageurs du Monde.

Jean-François Rial continuera d'assurer la Présidence du Conseil d'administration de la Société et demeurera Directeur Général, et Alain Capestan et Lionel Habasque demeureront Directeurs Généraux Délégués. Par ailleurs, Alain Capestan conservera la Présidence du Conseil d'administration d'Avantage et demeurera Directeur Général, Jean-François Rial et Lionel Habasque demeurant Directeurs Généraux Délégués d'Avantage.

Avantage a confirmé son intention de poursuivre le développement de Voyageurs du Monde en s'appuyant sur les dirigeants actuels, qui continueront de définir et de mettre en œuvre la stratégie du Groupe.

## **Constitution d'un comité d'Offre et désignation de l'expert indépendant**

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration a constitué, en son sein, un Comité d'Offre. Le Comité est constitué de :

- Monsieur Alain Capestan, administrateur et Directeur Général Délégué,
- Madame Marie-Emeline Bordier, représentant permanent d'Avantage, administrateur,

---

<sup>2</sup> Messieurs Jean-François Rial, Alain Capestan, Lionel Habasque, Frédéric Moulin, Loïc Minvielle, et leurs sociétés respectives

<sup>3</sup> BNP Paribas Développement, Montefiore, Crédit Mutuel Equity, Kairos Alpha, Bpifrance, Certares.

<sup>4</sup> Crédit Mutuel Equity, Bpifrance, Certares

- Madame Caroline Giral-Deppen, représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR, administrateur.

Le Comité ainsi désigné n'étant pas constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants, le nom de l'expert indépendant pressenti dans le cadre de l'offre publique a été soumis pour validation à l'AMF, en application de l'article 261-1-1 I du règlement général de l'AMF.

Le cabinet Crowe HAF (représenté par Monsieur Olivier Grivillers), a été désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'Offre, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre.

L'avis motivé du Conseil d'administration ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics en temps voulu dans le cadre du projet de note en réponse de la Société dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de la Société.

## **Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente d'actions Voyageurs du Monde, dans un quelconque pays, y compris en France. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

*L'action (ALVDM FR0004045847) est admise aux négociations sur Euronext Growth et est éligible au PEA PME.*

## **Contacts :**

*Voyageurs du Monde*

*Alain Capestan, Directeur Général Délégué,  
T : 01 42 86 16 57  
M : [acapestan@voyageursdumonde.fr](mailto:acapestan@voyageursdumonde.fr)*

*Lionel Habasque, Directeur Général Délégué,  
T : 01 53 73 77 09  
M : [lhavasque@terdav.com](mailto:lhavasque@terdav.com)*